



## Conseil Municipal du jeudi 15 février 2018 à 20 h 30

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN Catherine, JACOB Yvette et VENTARD Sylvie ; MM. ALEXANDRE Karl, JOLY Pascal et MOURON Jean-Pierre.

Excusés : Mmes BOULANGE Ludivine et NICOLAS Carine ; Mrs BONNOT Sébastien et MICHELIN Fabrice.

Secrétaire de séance : M. Pascal JOLY

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **I – SICECO**

#### **• Statuts du SICECO**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Comité syndical du SICECO a, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre. Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI.

Par une seconde délibération, le Comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents : Service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le Syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements, hors travaux complexes.

La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion des Etablissements publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,
- Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,
- Autorise Mme le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **• Travaux d'enfouissement de réseaux Rue d'Epernay**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une demande de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été formulée au SICECO le 30 novembre 2016. Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2018 et a adressé à la commune le coût de l'étude qui doit être engagée par le Syndicat.

Le Conseil municipal, réuni ce jour, délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un montant de 4 000 € HT qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux.

Ce montant de 4 000 € HT restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à l'issue de l'étude.

L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait compris entre 49 000 € et 54 000 €.

Le conseil municipal devra délibérer une seconde fois sur un montant de participation à réception des décomptes sur devis établis à partir des devis des entreprises.

Ce montant de participation est susceptible d'être modifié selon les aléas du chantier. La commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

- Les élus choisissent 6 emplacements pour lesquels sera sollicité l'ajout de prises pour les décors de Noël : A2 – A11 – A15 – C10 – C18 – C28

## **II – Intercommunalité – Zones d'activité économique**

Mme le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de la communauté de communes demandant de statuer sur le transfert de zones d'activité économique.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges est exclusivement compétente pour les zones d'activité économique. Lors de sa séance du 28 novembre 2017, le conseil communautaire s'est prononcé très majoritairement en faveur du transfert en pleine propriété de deux zones d'activités économiques communales en cours de développement à Noiron-sous-Gevrey et à Morey-Saint-Denis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert des ZAE « Lotissement du commerce » à Noiron-sous-Gevrey et « Aux quatre pieds de poiriers » à Morey-Saint-Denis selon les modalités déterminées par le conseil communautaire.

## **III – Travaux**

### **Réfection de la salle du bar dans la salle des fêtes :**

Mme le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle du bar de la salle des fêtes avec des devis de plomberie de 3 505,04 € HT et de réfection de carrelage, du comptoir et de placards pour 12 542,44 € HT soit pour un montant total de 16 047,48 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental et la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'opération de rénovation la salle du bar de la salle des fêtes pour le montant estimé et sollicite la DETR à hauteur de 30 % et le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif de réhabilitation des Espaces de Rencontres et de Loisirs.

### **Base de loisirs**

Le permis de démolir a été validé pour le préfabriqué situé à l'Espace Damy qui sera démonté lors de la semaine 13 du 26 au 31 mars.

Un projet est à l'étude pour remplacer ce bâtiment et est présenté aux élus. Des devis sont en attente pour solliciter les subventions.

## **IV – Personnel communal**

Vu la réussite au concours de rédacteur territorial de l'agent chargé des fonctions de secrétaire de mairie pour la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur pour 10h hebdomadaires avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2018.

## **V - Questions diverses :**

### **Budget Annexe lotissement – Compte Administratif 2017**

Il en ressort les éléments suivants :

Section d'investissement : excédent de 21 332,38 €

Section de fonctionnement : excédent de 99 328,65 €

Le compte administratif 2017 du budget lotissement est adopté à l'unanimité.

## Cimetière

Mme le Maire relate la réunion qui s'est déroulée avec le cabinet DORGAT et la commune de Corcelles. Le conseil municipal réitère son souhait de relever les tombes non entretenues. Renseignements seront pris sur la procédure à envisager.

**Recensement de la population** : Il s'est terminé le samedi 17 février avec 378 personnes recensées.

Mme le Maire fait par d'une **demande du club de pétanque** de Gerland pour utiliser le dôme certains soirs pendant l'hiver pour être à l'abri pendant leurs entraînements. Ils proposent en contrepartie d'entretenir les espaces verts de l'espace DAMY. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Compteurs Linky** : des renseignements sont demandés par des conseillers et ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

## INFO MAIRIE

La prochaine **Soirée Théâtre**  
par la **Compagnie Diabolo**  
« **Ca reste en famille** »  
aura lieu **le samedi 17 mars à 20h30**  
à la **salle des fêtes de Savouges**



Les **inscriptions à l'école de Noiron-sous-Gevrey**  
pour la rentrée 2018/2019 auront lieu :

- le lundi 23 avril à l'école élémentaire
- et le jeudi 26 avril à l'école maternelle

## Participation citoyenne

Dans le cadre de ce dispositif mis en place avec la gendarmerie, nous vous rappelons la liste des référents :

**Pierre GOUDOT** – 18 route d'Epernay  
**Roger FAVIER** – 13 Rue Haute  
**Jean-Pierre MOURON** (2ème adjoint) – 5 Rue Basse  
**Benoît JACOB** – 25 Rue du Pré Fleuri  
**Stéphane STRIBY** – 21 rue du Pré Fleuri



**Vous observez un fait inhabituel, composez le 17 et contactez vos référents !**